

# Protection sociale

LES AVENANTS SIGNES PAR F.O. LE 15 FEVRIER 2011 SONT INVALIDES !

Suite à la dernière négociation du 27 janvier 2011 sur ce sujet, **Force Ouvrière** et la direction étaient arrivées à un compromis acceptable pour améliorer les conditions d'accès à la complémentaire santé pour les anciens salariés (futurs retraités). En effet les classes 1953 et 54 pouvaient prétendre aux aides viagères entièrement prises en charges par la direction pour réduire la cotisation à payer.

Dans le même temps était accordé une augmentation de l'épargne des actifs dans le cadre de l'accord santé retraite, ou article 83, faible mais augmentation tout de même pour que tous les salariés proche de la retraite puissent constituer une épargne plus importante et ainsi augmenter la possibilité d'obtenir une rente satisfaisante pour réduire le coût de leur cotisation santé.

La direction n'a pas validé ces avenants, au prétexte que seul **FO** les a signé et que la loi précise qu'il faut que les signataires représentent au moins 30% sur l'ensemble du groupe. Dommage pour les retraités et futurs retraités !

\*\*\*\*\*

Dans le même temps un accord salaire, ne prenant pas en compte ni les résultats du groupe, ni l'augmentation du coup de la vie n'a été signé que par

une OS !

De plus, **FO** ne peut pas être signataire d'un accord collectif de salaires qui se veut discriminatoire et qui, oppose les salariés en fonction de leur tranche de salaires.

Explication de texte sur l'article 83:

Cet accord fait référence à l'article 83 du code général des impôts, qui permet la constitution d'une épargne obligatoire pour tous les salariés et à niveau identique quelque soit le niveau de rémunération. En contre partie les sommes épargnées sont défiscalisées. A la liquidation de la retraite l'épargne est transformée en rente imposable si son montant est suffisant, sinon il y a récupération du capital. Cette Epargne Santé est financée à 30% par les salariés et 70% par la Direction. **FO** est signataire de cet accord.

**A Vertolaye la confusion la plus extrême régné quand à la mise en œuvre du PSE de la chimie.**

**En effet après une réunion initiée par la RRH où un certain nombre de recommandations avaient été annoncées et finalement lors de la convocation forcée des plus de 55 ans c'est le contraire qui est expliqué sans précisions et plusieurs années à l'avance. Nous sommes purement dans le domaine de l'intox.**

**Pour plus de renseignements contacter D.BEAL (5255)**